

La nuit du 4 août 1789 : l'abolition des Privilèges

au cours de cette séance, l'Assemblée constituante décide de mettre fin au système féodal. C'est l'abolition de tous les droits et privilèges féodaux ainsi que de tous les privilèges des classes, des provinces, des villes et des corporations, à l'initiative du Club breton, futur « Club des Jacobins ». C'est donc pour sortir de ce blocage que naît l'idée de l'abolition des droits seigneuriaux, laquelle a probablement été pensée lors d'une réunion du Club breton, petit groupe de députés qui avaient pris l'habitude de discuter entre eux. Le lendemain, en fin de soirée, le vicomte de Noailles propose à l'Assemblée nationale de supprimer les privilèges pour ramener le calme dans les provinces. Le duc d'Aiguillon propose l'égalité de tous devant l'impôt et le rachat des droits féodaux.

De nombreux intervenants vont surenchérir en supprimant les banalités, les pensions sans titre, les juridictions seigneuriales, le droit de chasse, les privilèges ecclésiastiques. Il est ensuite proposé qu'une taxe en argent soit substituée à la dîme, « sauf à en permettre le rachat, comme pour les droits seigneuriaux ». En une nuit, les fondements du système par ordres s'effondrent. Les jours suivants, le clergé tente de revenir sur la suppression de la dîme, mais le président de l'Assemblée, n'ayant accepté que des discussions sur la forme, les décrets du 4 août sont définitivement rédigés le 11.

L'abolition du régime féodal est prononcée par les décrets que l'Assemblée nationale constituante a pris les 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, et dont l'article premier débute par la disposition suivante : « L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. » Mais ces décrets ne peuvent pas « faire loi par eux-mêmes » : il faut encore qu'ils soient sanctionnés par le roi, et envoyés aux tribunaux et aux corps administratifs, pour être transcrits sur leurs registres